

ASSEMBLÉE NATIONALE5 avril 2006

GESTION DES MATIÈRES ET DES DÉCHETS RADIOACTIFS - (n° 2977)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 142

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard et M. Mamère

ARTICLE 10

Compléter l'alinéa 6 de cet article par les mots :

« , notamment ceux d'origine étrangère, listés par pays ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.